



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

RAPPORT ANNUEL DU GROUPE DE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE POUR LE SUIVI DE LA CAMPAGNE AGRICOLE (GTP NATIONAL) 2024

Février 2024

TABLE DES MATIERES

.....	1
LISTE DES FIGURES.....	3
LISTE DES TABLEAUX	3
RESUME.....	4
INTRODUCTION GENERALE.....	6
SECTION 1 : SITUATION PLUVIOMETRIQUE.....	7
I.INSTALLATION DE LA SAISON DES PLUIES 2024.....	7
II. ÉVOLUTION DE LA PLUVIOMÉTRIE.....	8
II.1 Mai 2024.....	8
II.2 Juin 2024	8
II.3 Juillet 2024	9
II.4 Août 2024	11
II.5 Septembre 2024	12
II.6 Octobre 2024.....	14
III.FIN DE LA SAISON DES PLUIES 2024.....	16
SECTION 2 : SITUATION HYDROLOGIQUE	17
I. AU NIVEAU DU BASSIN VERSANT DU FLEUVE SENEGAL.....	17
II. AU NIVEAU DU FLEUVE GAMBIE A LA STATION DE GOULOUMBOU.....	20
SECTION 3 : SITUATION PHYTOSANITAIRE.....	22
I. LES PRINCIPAUX NUISIBLES ET LEUR PREVALENCE	22
II. LES PESTICIDES UTILISES.....	25
SECTION 4 : SITUATION PASTORALE	26
SECTION 5 : SUIVI DE LA VEGETATION	28
SECTION 6 : ANALYSE DES MARCHES DE JUIN A OCTOBRE 2024.....	37
SECTION 7 : ANALYSE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE	43

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Date d'installation de la saison des pluies 2024.....	8
Figure 2: Cartes cumul et comparaison de Juin 2024.....	9
Figure 3: Cartes cumul et comparaison de Juillet 2024.....	10
Figure 4: Cartes cumul et comparaison d'Aout 2024.....	12
Figure 5: Cartes cumul et comparaison de Septembre 2024.....	13
Figure 6: Cartes cumul et comparaison d'Octobre 2024.....	15
Figure 7: Cartes cumul et comparaison saisonnier au 31 Octobre 2024.....	15
Figure 8: Carte des dates de fin.....	16
Figure 9: Evolution du niveau du fleuve à la station de Bakel.....	18
Figure 10: Evolution du niveau du fleuve à la station de Matam.....	18
Figure 11: Evolution du niveau du fleuve à la station de Podor.....	19
Figure 12: Evolution du niveau de la Falémé à la station de Kidira.....	20
Figure 13: Evolution du niveau du fleuve Gambie à la station de Gouloumbou.....	20
Figure 14: Carte du disponible fourrager en 2024.....	29
Figure 15: Conditions maximales de croissance de la végétation de Juillet à Octobre 2024.....	30
Figure 16: Profil d'indice de végétation du 31 Octobre 2024.....	31
Figure 17: Répartition des espèces herbacées en zone sahélienne.....	34
Figure 18: Répartition des espèces herbacées en zone soudanienne.....	34
Figure 19: Bilan fourrager par département et par zone éco géographique.....	35

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Récapitulatif des interventions contre les oiseaux granivores
Tableau 2: Récapitulatif des infestations et traitements pour les autres ravageurs
Tableau 3: Récapitulatif des prix moyens par type d'aliment

RESUME

Cette année, une installation normale de la saison des pluies (deuxième et troisième décade de juin) a été observée sur une bonne partie du pays, exceptées quelques localités du Sud-ouest où le démarrage a été relativement précoce (troisième décade de mai). La fin a été quant à elle normale à tardive sur une bonne partie du territoire. En effet, elle est intervenue juste après les pluies observées entre les 16 et 17 octobre, sur pratiquement tout le pays ; excepté la région de Tambacounda et le département d'Oussouye où elle a été effective après les événements pluviométriques du 10 octobre (à Tambacounda) et du 23 octobre (à Oussouye). A la date du 31 octobre, les cumuls saisonniers ont varié entre 132.5 mm à Saint Louis et 2002.6 mm au Cap Skirring. Comparée à la normale (1991-2020), la situation est normale à excédentaire sur une bonne partie du pays à l'exception des localités situées tout autour des départements de Saint Louis où la situation est déficitaire.

La situation hydrologique est marquée par une tendance à la baisse dans tous les bassins fluviaux du Sénégal et de la Gambie aux différentes stations hydrologiques suivies par la DGPPE.

Dans le bassin versant du fleuve, les hydrogrammes journaliers des différentes stations hydrologiques ont des allures tri modales en raison des différents pics observés à l'exception de celle de Podor. Les hauteurs d'eau ont été très importantes avec des dépassements des cotes d'alerte dans les deux bassins fluviaux.

La campagne agricole 2023-2024 a connu une situation phytosanitaire particulièrement maîtrisée dans presque toutes les localités. La stratégie adoptée au cours de cette campagne fut celle des prospections précoces débutant juste après les premières pluies utiles. Un bon quadrillage des zones à haut risque a permis une détection rapide des infestations aussi bien d'oiseaux granivores, de sauteriaux, de chenilles ainsi que d'autres ravageurs.

La situation alimentaire du bétail cette année est très alarmante du fait de la faible pluviométrie enregistrée dans la région St Louis, affectant ainsi le pâturage qui devient jaunâtre voire inexistant dans certains endroits. Dans certaines localités du département de Linguère certaines espèces fourragères n'ont pas pu boucler leurs cycles végétatifs. Par contre le pâturage est très abondant dans les régions Sud, Sud-est du pays et Centre. Le niveau de remplissage des mares et marigots est satisfaisant pour le bon abreuvement du bétail.

La production de biomasse a été très faible dans la Vallée du Fleuve Sénégal et une partie de la Zone Sylvo- pastorale. Elle est moyenne à relativement élevée en Casamance, dans la partie méridionale et au Sénégal Oriental. L'analyse du bilan fourrager à la fin de la campagne 2024 montre que, sur les quarante-deux (42) départements suivis, vingt-trois (23) sont excédentaires et dix-neuf (19) déficitaires. Le déficit de fourrage est plus marqué

dans le Bassin Arachidier, la partie ouest de la Zone Sylvopastorale (département de Louga) et la vallée du fleuve Sénégal (département de Podor).

Les baisses notées dans les quantités de céréales importées (riz, sorgho) ont expliqué les difficultés sur le niveau d'approvisionnement et la hausse des prix de ces produits observés. Les volumes des importations en fin octobre 2024, s'élèvent à **986 190** tonnes (riz) avec une baisse de (- 7%) par rapport à l'année passée à la même période, **400 868** tonnes (maïs) avec une hausse de +24%, **22 339** tonnes (mil et sorgho) +22%. Les principaux flux étaient constitués des produits entrants (maïs, arachide, niébé), des animaux et d'autres produits (fruits, légumes, huile de palme) provenant ou via des pays limitrophes (Mali, Mauritanie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Guinée Bissau) et des produits sortants vers les mêmes pays (sel, produits halieutiques) et la Gambie (céréales, légumineuses, bétail).

INTRODUCTION GENERALE

La production agricole dans les régions sahéliennes en général, et au Sénégal en particulier, est très variable, car fortement dépendante du régime pluviométrique. Les sécheresses des années 70 et 80 nous en donnent une bonne illustration et font apparaître la nécessité de la prise en compte des facteurs climatiques et hydrologiques dans toute stratégie de lutte contre l'insécurité alimentaire concernant ces zones. C'est ainsi que le Programme AGRHYMET, lancé en 1975 dans la sous-région sahélienne, sous l'égide du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et avec l'aide de la communauté internationale, a mis en œuvre depuis 1984 le suivi agro-hydro-météorologique des cultures et des pâturages dans les pays concernés.

Au Sénégal, ce suivi est effectué par un Groupe de Travail Pluridisciplinaire (G.T.P.) animé par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) et composé de représentants des principaux services techniques intervenant dans le domaine de la production agricole (Agriculture, Statistiques Agricoles, Protection des Végétaux, Hydrologie, Centre de Suivi Ecologique, Elevage, Sécurité Alimentaire etc.). Au Sénégal, avec l'avènement du Cadre National des Services Climatologiques (CNSC), le GTP est élargi au secteur de la santé et à la presse. Ce suivi consiste à collecter sur l'ensemble du territoire national, des informations de base sur les paramètres climatiques et hydrologiques, sur l'état des cultures (phénologies et ennemis), des pâturages et sur la situation alimentaire des populations. Ces données sont analysées tous les dix jours par le G.T.P. qui élabore un bulletin Agro-Hydro-Météorologique décadaire. Ce bulletin qui porte sur l'évolution de la situation agro-hydro-météorologique et ses conséquences, sur les cultures et les pâturages, permet aux autorités compétentes (politiques, administratives et techniques), chacune en ce qui la concerne, de prendre les décisions appropriées à temps opportun.

Ce présent rapport est la synthèse des différentes situations agro-hydro-météorologiques qui ont fait état d'un suivi régulier du 1er Mai au 31 Octobre 2024 par le G.T.P. du Sénégal. Les faits saillants des épisodes pluvieux sont présentés à la première section. La deuxième section résume les résultats d'analyses hydrologiques sur les principaux cours d'eau pendant l'hivernage 2024. Dans les sections suivantes, il est traité l'impact des facteurs hydrométéorologiques sur la campagne agro pastorale (pression phytosanitaire, élevage et situation du couvert végétale) et l'analyse de la situation sur les marchés ainsi que la sécurité alimentaire.

SECTION 1 : SITUATION PLUVIOMETRIQUE



Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie ; BP 8257 Dakar Yoff ;

Tel: 33869 53 39; Fax: 33820 13 27; Site web: www.anacim.sn

I. Installation de la saison des pluies 2024

Cette année, l'installation de la saison des pluies a été normale sur une bonne partie du pays, exceptées quelques localités du Sud-ouest où le démarrage a été relativement précoce. En effet, les pluies enregistrées durant la dernière décade du mois de mai (28 mai) ont permis une installation effective de la saison des pluies de la plupart des localités situées dans les régions de Kolda et Sédhiou (Figure 1). Par la suite, les phases humides intervenues entre le 8 et le 9 juin et celles entre le 13 et le 18 juin ont permis aux localités situées respectivement à Kédougou et les autres localités à Est et au Sud du pays de démarrer la saison.

Les pluies du 18 et 19 juin ont permis à quelques localités du Nord Est (Matam, Thilogne et Kanel) et du Centre (Fimela, Paoskoto) de démarrer la saison des pluies.

Puis, l'événement pluviométrique du 30 juin a permis aux localités situées sur l'axe Goudiry et Kidira de démarrer la saison des pluies. Dans cette zone, l'installation de la saison des pluies est effective à Bakel avec l'événement pluvio-orageuses du 12 juillet.

Les précipitations recueillies durant la première quinzaine de juillet ont permis à plusieurs localités du Centre, du Nord et de l'extrême Ouest (Dakar) de démarrer la saison. Les localités situées sur l'axe Mbour- Thiès et Saint Louis ont été les derniers à démarrer la saison des pluies avec les pluies enregistrées entre le 18 et le 24 juillet.

A la date du 24 juillet 2024, l'hivernage s'est installé sur tout le pays.

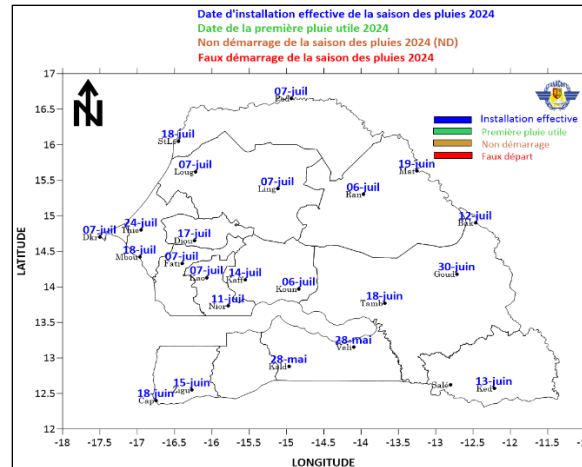


Figure 1: Dates d'installation de la saison des pluies en 2024 : installation effective = date à partir de laquelle il a été enregistré une pluie supérieure à 20 mm et non suivie d'un arrêt de plus de 20 jours ; faux départ = date à partir de laquelle il a été enregistré une pluie supérieure à 20 mm puis suivie d'un arrêt de 20 jours ou plus.

II. Évolution de la pluviométrie

II.1 Mai 2024

Cette année, les premières pluies ont été enregistrées dans la région de Kédougou, avec l'événement pluviométrique du 8 mai : Bandafassi 9.0 mm, Kédougou 3.9 mm, Khossanto 3.5 mm, Sabodala 2mm. En effet, ce mois n'a pas été très pluvieux. Une seule phase humide, entre les 27 et 28 mai, a été noté et essentiellement localisée au Sud et à l'Est du pays, avec une légère extension sur certaines localités du Centre (Kaolack et Kaffrine). A l'exception de Tendouck (95 mm le 28 mai), les précipitations journalières enregistrées sont globalement faibles à modérées (inférieures à 50 mm). A la date du 31 mai, les cumuls pluviométriques enregistrés sont compris entre 0.3 mm à Wack Ngouna et 95 mm à Tendouck.

II.2 Juin 2024

Exceptée la phase humide, entre les 17 et 19 juin, qui a intéressée tout le territoire, l'essentiel des activités pluvio-orageuses était limitée, sur le Sud et l'Est du pays, particulièrement à Kédougou et Tambacounda. Les pluies sont intervenues surtout durant les deux dernières décades du mois. Durant la première décade aucune pluie n'a été enregistrée.

Dans le Nord du pays, seule la région de Matam a été arrosée de manière significative. Pendant les journées du 17, 18 et 19 juin, des quantités de pluies journalières supérieures à 15 mm, ont été recueillies dans plusieurs localités. Tandis que dans les régions de Saint Louis et Louga de faibles pluies voir des traces ont été observées.

Dans le Centre du pays, un seul évènement pluvieux a été noté dans les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine. Ces faibles quantités n'ont pas été suffisantes pour permettre le démarrage de la saison des pluies, à part quelques localités dans la région de Fatick : Fimela (25.5 mm) et Paoskoto (25.9 mm).

A l'Est, des précipitations faibles à modérées ont été notées dans la région de Tambacounda durant la deuxième quinzaine du mois. Par contre, les pluies ont été plus régulières à Kédougou pour les deux dernières décades de juin où les cumuls de pluie ont varié entre 150 et 200 mm.

Dans le Sud du pays, les précipitations ont été régulières entre les 14 au 19 juin. Des cumuls compris entre 50 et 110 mm ont été notés dans plusieurs localités.

Les cumuls du mois ont été inférieurs à 50 mm sur une bonne partie du pays, mais nous avons enregistré des cumuls compris entre 100 et 200 mm sur la partie Est et le Sud-Ouest (Figure 2a). Le mois de Juin a été globalement déficitaire sur le pays, avec une situation normale sur le Sud Est et excédentaire sur l'extrême Sud-Ouest (Figure 2 b).

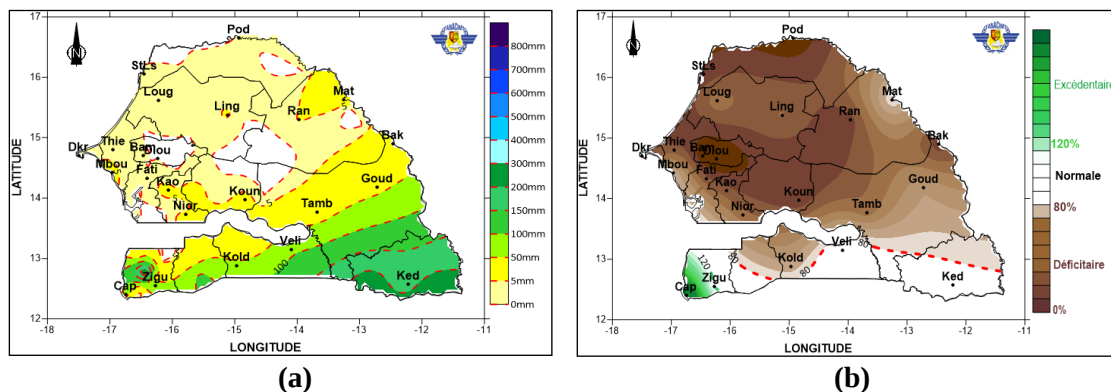


Figure 2 : Cumul pluviométrique du mois de juin 2024 (a) ; Comparaison de la quantité de pluie recueillie au mois de Juin 2024, par rapport à la normale (moyenne 1981-2010) (b) ; les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc

Au 30 juin, les cumuls saisonniers ont varié entre 0.1 mm à Podor à 267.6 mm à Fongolimbi. A cette date, la situation pluviométrique était déficitaire sur l'axe Podor-Linguère-Koungheul et sur les régions de Thiès, Diourbel et Fatick. Elle était normale à excédentaire sur le Nord Est, à Kaolack et une partie du Sud-Ouest.

II.3 Juillet 2024

Comparé à juin, le mois de juillet a été plus pluvieux. Il a été constaté un regain des activités pluvieuses sur tout le pays.

Au Nord, les trois phases humides du 6 au 7 juillet, du 16 au 18 juillet et du 23 au 25 juillet ont permis l'installation de la saison des pluies sur toutes les localités. L'axe Kanel – Ranérou – Barkédji - Linguère jusque-là faiblement arrosé a reçu des cumuls mensuels compris entre 100 et 145.5 mm.

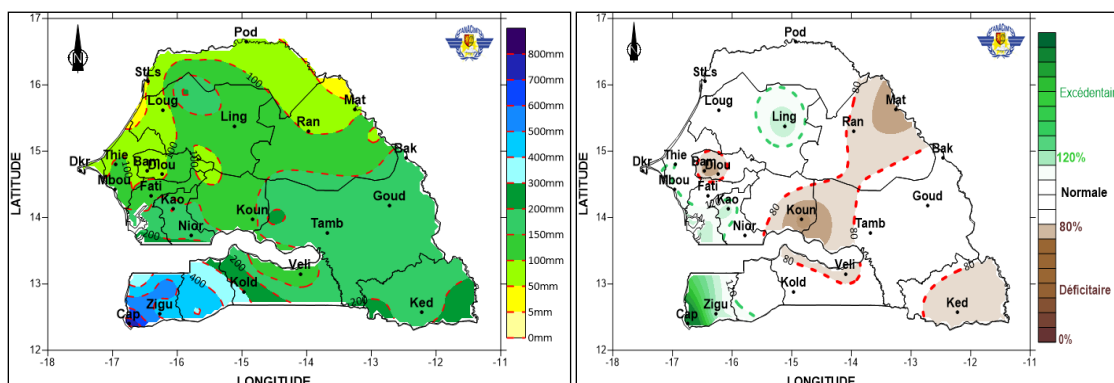
Au Centre, les mêmes phases humides notées au Nord du pays ont balayé toute cette zone. L'extrême Ouest (Dakar) a été bien arrosé durant la journée du 7 juillet avec des quantités journalières comprises entre 28 mm à Mbao et 45.2 mm à Guédiawaye. Les départements de Thiès et Mbour faiblement arrosés pendant la première quinzaine du mois, ont enregistré des activités pluvio orageuses entre les 17 et 18 juillet et les 23 et 25 juillet.

Dans les régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine, de courtes phases humides avec des pluies faibles à modérées, suivie de pauses de 3 à 4 jours, ont ponctué le régime pluviométrique mensuel. Cette dynamique a été très favorable aux jeunes semis et aux opérations d'entretien des cultures.

L'Est du pays a connu une succession de pluies faibles à modérées sur la période du 06 au 25 juillet. La station de Kédougou avec 149.8 mm a enregistré le cumul mensuel le plus faible, à l'opposé du pic mensuel de 219.7 mm noté à Koumpentoum.

Au Sud, à part de courtes phases sèches de 2 à 3 jours, les activités pluvio orageuses ont été régulières. Durant ce mois de fortes pluies journalières ont été notées dans plusieurs localités : le 2 juillet à Cabrousse (120 mm) et Cap Skirring (106.8 mm), les 17 et 18 juillet à Diogué (189.3 mm), à Cap Skirring (224.1 mm) et à Cabrousse (240 mm), le 24 juillet à Bounkiling (101.6 mm) et le lendemain 25 juillet Tendouck a reçu 100.7 mm. Entre les 25 et 30 juillet, après la phase humide du 23 au 25 juillet, il a été noté une pause pluviométrique au Nord, à l'Ouest et au Centre du pays. Durant cette période, l'essentielle des activités pluvieuses est localisée à l'Est et le Sud du pays.

Les cumuls du mois ont varié entre 50 mm dans le Nord Matam et l'Ouest du département de Louga à 800 mm au Cap Skirring (Figure 3a), la situation pluviométrique de Juillet été normale à déficitaire ; quelques poches d'excédents pluviométriques dans le département de Linguère, l'axe Kaolack-Nioro et la partie Sud-ouest du pays (Figure 3b).



(a)

(b)

Figure 3 : Cumul pluviométrique du mois de juillet 2024(a) ; Comparaison de la quantité de pluie recueillie du mois de Juillet 2024, par rapport à la normale (moyenne 1981-2010) (b), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc

A la date du 31 juillet, les cumuls pluviométriques saisonniers sont compris entre 48.3 mm à Saint Louis et 933.7 mm à Cabrousse. A cette date, la situation pluviométrique était excédentaire au Nord, sur le triangle Podor- Saint Louis- Linguère et au Sud-ouest. Elle est déficitaire au Nord-est, au Centre, et sur l'axe Kounghoul-Kolda-Vélingara. Sur le reste du territoire la situation était normale.

II.4 Août 2024

La phase sèche notée au Nord, à l'Ouest et le Centre du pays s'est poursuivie jusqu'au 02 août. Par la suite, il a été noté une reprise des activités pluvio orageuses. Au Sud et au centre, la phase humide entamée durant le mois de juillet s'est poursuivie au cours de ce mois.

Au Nord, les phases humides, moins intenses comparé au reste du territoire, sont entrecoupées par des pauses pluviométriques d'une durée comprise entre 3 et 7 jours : du 01 au 03 août, du 08 au 15 août et du 26 au 31 août. Ces séquences sèches ont été plus marquées dans la région de Saint Louis où le cumul mensuel de la commune est de 17 mm. Les localités de Matam avec un cumul mensuel de 159 mm et Ranérou avec 190 mm ont été les mieux arrosées.

Au Centre, une accalmie de 09 jours (du 08 au 16 août) et une autre de 06 jours (du 26 au 31 août) ont été observées sur la façade Ouest (Dakar-Thiès) et dans les régions de Fatick et Kaolack. Par contre, une phase humide de onze (11) jours (du 15 au 26 août), plus marquée dans la région de Kaolack, a été notée. Dans cette zone, les cumuls mensuels ont été particulièrement élevés dans certaines localités : 303 mm à Paoskoto, 293 mm à Nioro et 290 mm à Kaolack.

A l'Est, le début du mois a été peu pluvieux. Mais entre les 15 et 26 août, il a été noté une reprise des pluies, avec une bonne répartition spatio-temporelle jusqu'au 25 août avant de connaître une pause pluviométrique de quatre (4) jours entre les 26 et 30 août. Les cumuls du mois ont varié entre 106 mm (Kidira) et 325 mm (Kédougou). Dans cette zone, une pluie extrême 110.7 mm a été recueillie le 10 août à Kédougou

Au Sud, les pauses n'ont pas dépassé 4 jours. La région de Ziguinchor a été plus pluvieuse que les régions de Sédhiou et Kolda. Mais les cumuls les plus importants ont été notés à Diattacounda (478 mm) et Sédhiou (447 mm). Des pluies extrêmes ont été reçues durant la journée du 04 août à Tendouck (155.2 mm), Diouloulou (112.4 mm), Cap-Skiring (137.5 mm), Oussouye (181 mm), Cabrousse (128 mm), le 14 août à Sédhiou (137 mm) et le 31 août à Diattacounda (167 mm).

Les cumuls mensuels les plus importants (entre 300 et 500 mm) ont été notés vers Salémata, Sédhiou et Cap Skirring (Figure 4a), la situation du mois a été déficitaire au Nord, au Centre- ouest et l'axe Kounghoul-Kolda-Vélingara et normale sur le reste (Figure 4b).

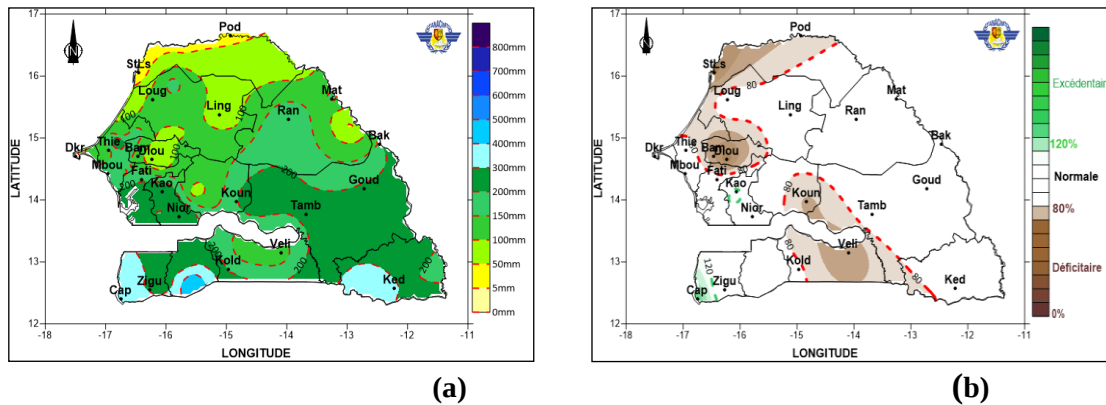


Figure 4 : Cumul pluviométrique du mois d'août 2024(a) ; Comparaison de la quantité de pluie recueillie au mois d'août 2024, par rapport à la normale (moyenne 1981-2010) (b), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc.

A la date du 31 août, les cumuls pluviométriques saisonniers sont compris entre 65.3 mm à Saint Louis et 1300.2 mm à Cabrousse. A cette date, la situation pluviométrique était globalement normale, mais on a noté un déficit à Podor, Bakel et sur l'axe Saint Louis, Kébémér, Diourbel, Kounghoul, Kolda, Vélingara.

II.5 Septembre 2024

Le mois de septembre est marqué par la recrudescence des activités pluvio orageuses sur tout le pays.

Au Nord, particulièrement dans les parties extrêmes Nord et Nord-Est du pays, la phase sèche notée vers la fin du mois de juillet s'est poursuivie jusqu'au 07 septembre (pause sèche de 13 jours).

Par la suite, les activités pluvieuses se sont succédées du 8 au 27 septembre, avec de courtes pauses de 3 à 4 jours (du 10 au 13 septembre), (du 18 au 20 septembre) et (du 17 au 30 septembre). Dans la région de Louga, cette phase sèche a été perturbée par l'événement pluviométrique du 01 septembre. Dans cette zone, les précipitations ont repris à partir du 09 septembre. L'axe Ranérou – Linguère a été le plus arrosé avec des cumuls mensuels variant de 201.1 mm à Linguère à 301.5 mm à Ranérou. Durant la journée du 16 septembre des pluies extrêmes ont été recueillies à Déaly (114.5 mm) et Kadd Balodji (128 mm).

Au Centre et à l'Ouest, après une accalmie de huit (8) jours (démarré à depuis le 26 juillet), une phase humide de vingt (20) jours entre les 8 au 27 septembre, a été observée. Comme au Nord, cette phase est entrecoupée par de courtes pauses pluviométriques, de deux (2) à

trois (3) jours. L'événement pluviométrique enregistré durant la journée du 16 septembre a occasionné de fortes précipitations dans la commune de Guinguénéo (182 mm), à Ngognick (150 mm), à Mboss (176 mm) et aussi dans plusieurs localités du Centre où des cumuls supérieurs à 100 mm ont été enregistrés. La façade Ouest, a connu durant la journée du 25 septembre aussi de fortes pluies : Rufisque 129 mm et Diass 100mm.

A l'Est, des pluies faibles à modérées, bien réparties dans le temps et dans l'espace ont été notées durant tout le mois. Les cumuls mensuels ont évolué entre 140 mm à Bakel et 461.5 mm à Salémata.

Au Sud, à part la pause notée entre les 5 au 7 septembre, tous les jours ont été pluvieux. Des pluies journalières supérieures à 100 mm ont été observées dans plusieurs localités durant ce mois. Les quantités de pluie les plus élevées ont été recueillies le 24 septembre dans le Bounkiling à Bogal (154.7 mm), le 25 septembre dans le Goudomp à Djibanar (138 mm) et le même jour à Sédhio (128 mm).

Les cumuls mensuels ont varié entre 300 et 500 mm au sud et ont tourné autour de 200-300 mm dans les régions Centre (Figure 5a). La situation du mois est déficitaire sur la façade Nord-Ouest et le Centre nord, excédentaire sur Ranérou, le département de Kaolack et l'extrême Sud-ouest et normale sur le reste du pays (Figure 5b).

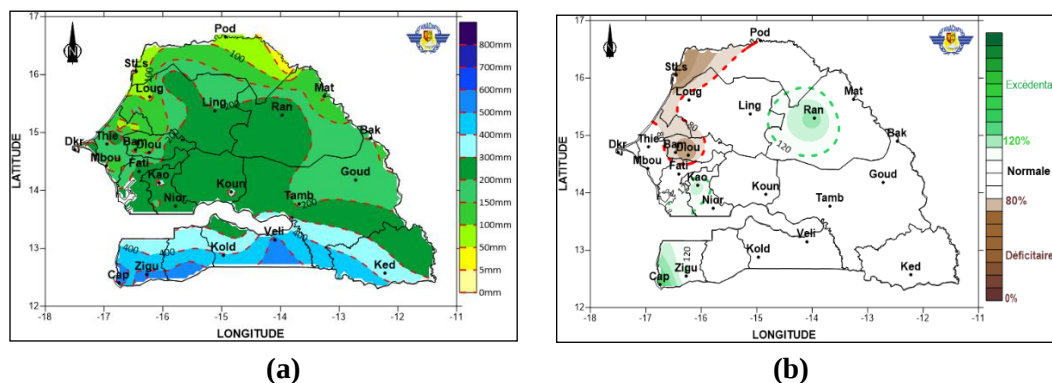


Figure 5 : Cumul pluviométrique du mois de septembre 2024(a) ; Comparaison de la quantité de pluie recueillie au 30 septembre 2024, par rapport à la normale (moyenne 1981-2010) (b), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc

A la date du 30 septembre, les cumuls saisonniers ont varié entre 112.5 mm à Saint Louis et 1883.7 mm au Cap Skirring. Comparée à la normale (1991-2020), la situation pluviométrique est globalement normale à excédentaire, avec des poches de déficits au niveau des localités situées dans les départements de Saint Louis, Bambey et Diourbel.

II.6 Octobre 2024

La bonne dynamique pluvieuse enclenchée au courant du mois de Septembre s'est poursuivie jusqu'au 17 octobre 2024.

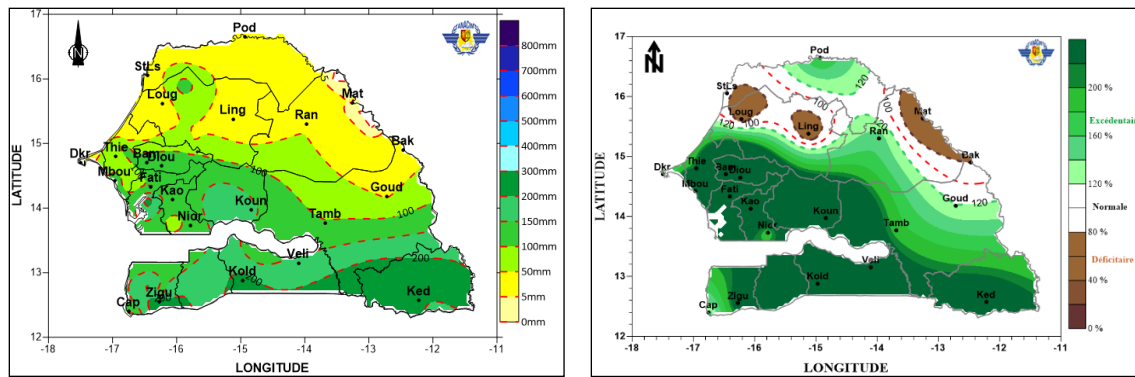
Au Nord, les pluies n'ont pas été très présentes surtout dans les régions de Saint Louis et Matam. Avec un seul jour pluvieux (le 17 octobre), les cumuls mensuels n'ont pas dépassé les 20 mm, sauf à Ranéroü qui a enregistré 48.5 mm en quatre jours de pluie. Par contre, dans la région de Louga, les activités pluvio orageuses ont été très marquées avec des cumuls mensuels qui ont varié entre 11.6 mm à Barkédji et 75.2 mm à Darou Mousty.

Au Centre et à l'Ouest, sept (7) à huit (8) événements pluvieux ont été notés entre les 01 et 17 octobre. Sur cette période, la plupart des localités ont cumulé plus de 100 mm de pluie. Mais le pic a été noté à Foundiougne qui a enregistré 239.7 mm avec une pluie extrême de 118 mm reçue le 16 octobre 2024. La région de Diourbel, jusque-là faiblement arrosée et déficitaire a eu des cumuls mensuels oscillant entre 109.9 mm à Taïf et 133.3 mm à Diourbel. Ces pluies ont permis de résorber le déficit pluviométrique noté depuis le début de la saison des pluies dans cette région, rendant la situation normale dans la plupart des localités par comparaison à la moyenne 1991-2020.

A l'Est, si la région de Kédougou a connu une succession de pluies entre les 01 et 16 octobre, tel n'a pas été le cas à Tambacounda où les activités pluvio orageuses ont cessé depuis le 10 octobre. L'axe Goudiry- Bakel- Kidira, faiblement arrosé avec moins de 50 mm de cumul mensuel est à l'opposé des localités situées dans la région Kédougou où les cumuls du mois d'octobre sont compris entre 171 mm à Fongolimbi et 295 mm à Salémata.

Au Sud, le rythme des pluies noté durant le mois de septembre s'est poursuivi au courant de la première moitié du mois d'octobre, sauf Oussouye où de faibles pluies ont été recueillies pendant la journée du 23 octobre. Les cumuls mensuels ont varié entre 80.9 mm à Cabrousse et 263 mm à Ziguinchor.

Durant le mois d'octobre, les cumuls ont évolué entre moins de 50 mm au Nord et 300 mm dans le Centre-sud et le Sud (Figure 6a). Le mois d'Octobre a été excédentaire sur presque tout le pays, sauf dans le Nord de Matam, et les départements de Saint Louis et Linguère (Figure 6b).

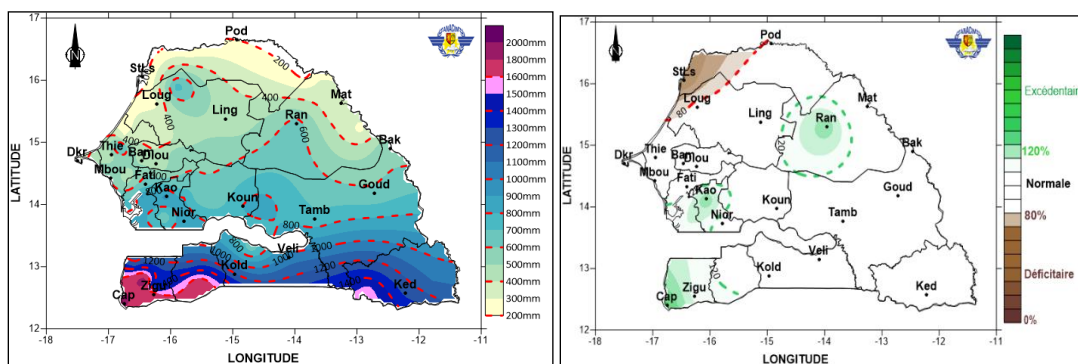


(a)

(b)

Figure 6 : Cumul pluviométrique du mois d'Octobre 2024(a) ; Comparaison de la quantité de pluie du mois d'Octobre 2024 par rapport à la normale (moyenne 1981-2010(b)), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc

A la date du 31 octobre, les cumuls saisonniers ont varié entre 132.5 mm à Saint Louis et 2002.6 mm au Cap Skirring (figure 7a). Comparée à la normale (1991-2020), la situation est normale à excédentaire sur une bonne partie du pays à l'exception des localités situées tout autour des départements de Saint Louis où la situation est déficitaire (Figure 7b).



(a)

(b)

Figure 7 : Cumul pluviométrique à la date du 31 Octobre 2024(a) ; Comparaison de la quantité de pluie au 31 Octobre 2024 par rapport à la normale (moyenne 1981-2010) (b), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc

III. Fin de la saison des pluies 2024

Cette année, la fin de la saison des pluies est normale à tardive sur une bonne partie du territoire. En effet, elle est intervenue juste après les pluies observées entre les 16 et 17 octobre, sur pratiquement tout le pays ; excepté la région de Tambacounda et le département d'Oussouye où elle a été effective après les événements pluviométriques du 10 octobre (à Tambacounda) et du 23 octobre (à Oussouye).

Au Nord et à l'Ouest du pays (excepté dans le département Saint Louis), il a été observé un rallongement de la saison des pluies d'une à trois décades par rapport à la période normale de fin de la saison des pluies ; tandis qu'au Centre et au Sud du pays, la fin de la saison des pluies est globalement normale (Figure 8).

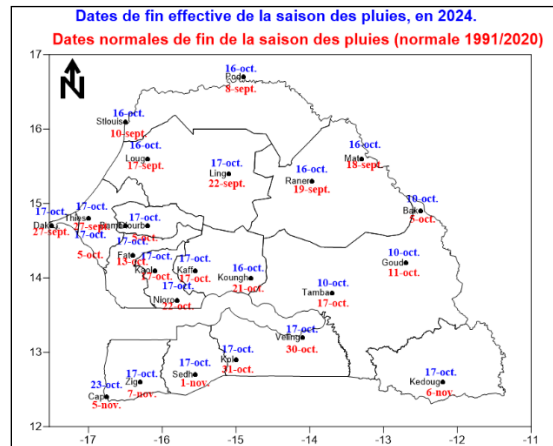


Figure 8 : Dates de fin effectives de la saison des pluies en 2024 (en bleu) = date de dernière pluies significative (supérieure à 1 mm) suivie d'une pause d'au moins deux décades à partir du 15 septembre dans les trente (30) jours qui suivent ; Dates de fin normale en rouge

SECTION 2 : SITUATION HYDROLOGIQUE



Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau

Sphère Ministérielle, 2^{ème} Arrondissement Diamniadio – Bâtiment B2 Tél 33 869 31 30

Site web: www.dgpre.gouv.sn

INTRODUCTION

Cette contribution fait le point sur la situation hydrologique de l'année hydrologique 2024-2025 qui s'étend sur la période du 1^{er} mai au 15 décembre 2024. Une comparaison est aussi faite avec la décade de l'année hydrologique précédente (2023-2024), celles de la plus faible hydraullicité (1984-1985) et de la plus forte hydraullicité (1922-1923).

Cependant il faut noter que la station de Kolda sur la Casamance n'est plus fonctionnelle.

I. Situation hydrologique dans le bassin versant du fleuve Sénégal

I.1 Station hydrométrique de Bakel

Le plan d'eau est passé de 225 cm le 1^{er} Mai 2024 à 279 cm le 15 Décembre 2024. La situation hydrologique actuelle est marquée par une tendance à la baisse. Cette année hydrologique 2024-2025 est marquée l'allure trimodale de l'hydrogramme. En effet, l'hydrogramme journalier présente trois pics de crue, observés respectivement sur trois mois (août, septembre et octobre). Le premier pic de 10,2 m est observé le 25 août, le deuxième 10,32 m le 18 septembre et enfin le troisième 11,66 m le 15 octobre. Les importants lâchers du Barrage de Manantali sont la principale source du troisième pic de crue observé en octobre.

La comparaison de l'hydrogramme de cette année hydrologique 2024-2025 par rapport à celui de l'année passée 2023-2024 sur la même période montre que les niveaux d'eau de cette année sont supérieurs. Comparé à l'année hydrologique de la plus faible hydraullicité 1984-1985, les niveaux sont aussi largement supérieurs. En revanche les niveaux d'eau de cette année hydrologique sont inférieurs à ceux de l'année de la plus forte hydraullicité 1922-1923 (Figure 9).

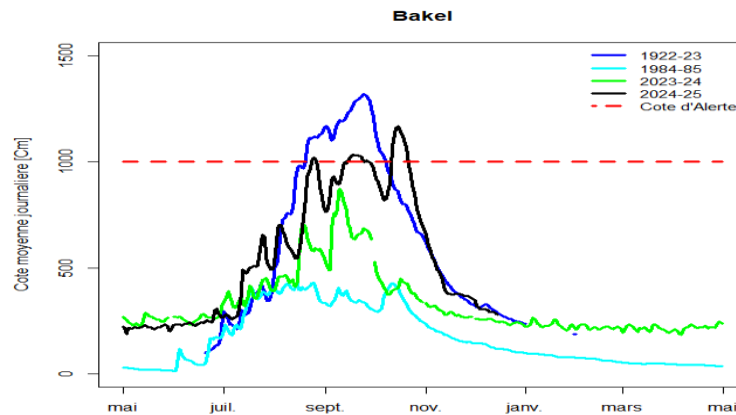


Figure 9 : Evolution du niveau (H en cm) du fleuve Sénégal à la station de Bakel

I.2 Station hydrométrique de Matam

Le plan d'eau est passé de 163 cm le 1^{er} Mai 2024 à 260 cm le 15 Décembre 2024. La situation hydrologique actuelle est marquée par une tendance à la baisse. Cette année hydrologique 2024-2025 est marquée l'allure tri modale de l'hydrogramme. En effet, l'hydrogramme journalier présente trois pics de crue, observés respectivement sur trois mois (août, septembre et octobre). Le premier pic de 8,09 m est observé le 27 août, le deuxième 8,69 m le 30 septembre et enfin le troisième 8,85 m le 15 octobre. Les importants lâchers du Barrage de Manantali sont la principale source du troisième pic de crue observé en octobre.

La comparaison de l'hydrogramme de cette année hydrologique 2024-2025 par rapport à celui de l'année passée 2023-2024 sur la même période montre que les niveaux d'eau de cette année sont supérieurs. Comparé à l'année hydrologique de la plus faible hydraulité 1984-1985, les niveaux sont aussi largement supérieurs. En revanche les niveaux d'eau de cette année hydrologique sont inférieurs à ceux de l'année de la plus forte hydraulité 1922-1923 (Figure 10).

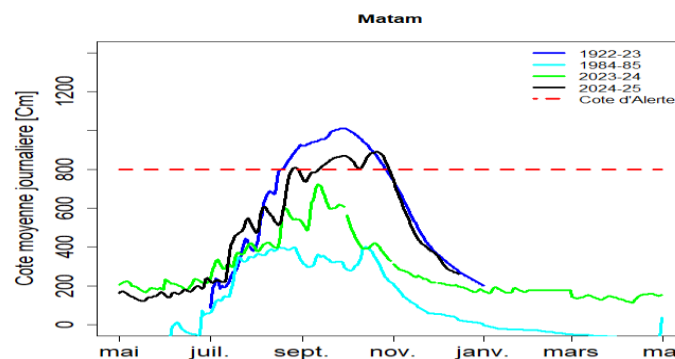


Figure 10 : Evolution du niveau (H en cm) du fleuve Sénégal à la station de Matam

I.3 Station hydrométrique de Podor

Le plan d'eau est passé de 264 cm le 1^{er} Mai 2024 à 285 cm le 15 Décembre 2024. La situation hydrologique actuelle est marquée par une tendance à la baisse. Cette année hydrologique 2024-2025 est marquée l'allure unimodale de l'hydrogramme. En effet, l'hydrogramme journalier présente un pic de crue de 5,81 m, observé les journées du 6, 7 et 8 novembre 2024. La cote d'alerte de 5m a été atteinte et dépassée le 21 septembre. Le niveau de l'eau n'a baissé en dessous de la cote qu'à la date du 24 novembre 2024.

La comparaison de l'hydrogramme de cette année hydrologique 2024-2025 par rapport à celui de l'année passée 2023-2024 sur la même période montre que les niveaux d'eau de cette année sont supérieurs. Comparé à l'année hydrologique de la plus faible hydraulicité 1984-1985, les niveaux sont aussi largement supérieurs. En revanche les niveaux d'eau de cette année hydrologique sont inférieurs à ceux de l'année de la plus forte hydraulicité 1922-1923 (Figure 11).

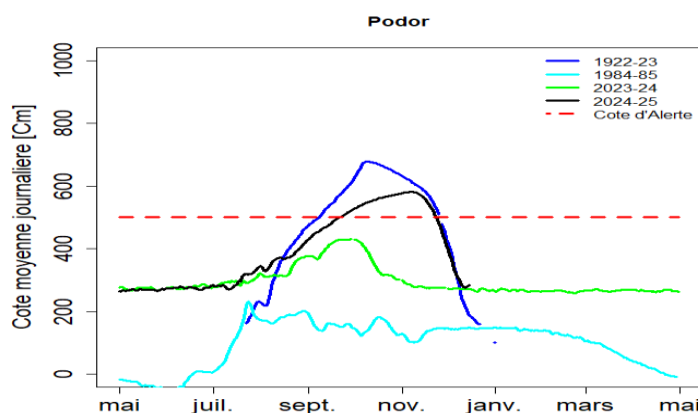


Figure 11 : Evolution du niveau (H en cm) du fleuve Sénégal à la station de Podor

I.4 Fleuve Sénégal à la station de Kidira sur la Falémé

Le plan d'eau est passé de 0 cm le 1^{er} Mai 2024 à 159 cm le 15 Décembre 2024. La situation hydrologique actuelle est marquée par une tendance à la baisse. Cette année hydrologique 2024-2025 est marquée l'allure tri modale de l'hydrogramme. En effet, l'hydrogramme journalier présente trois pics de crue, observés respectivement sur trois mois (août, septembre et octobre). Le premier pic de 9,76 m est observé le 24 août, le deuxième 8,66 m le 18 septembre et enfin le troisième 10,29 m le 14 octobre. Les importants lâchers du Barrage de Manantali sont la principale source du troisième pic de crue observé en octobre et du dépassement de la cote de 10 m à la station de Kidira.

La comparaison de l'hydrogramme de cette année hydrologique 2024-2025 par rapport à celui de l'année passée 2023-2024 sur la même période montre que les niveaux d'eau de

cette année sont supérieurs. Comparés à l'année hydrologique de la plus faible hydraulité 1984-1985, les niveaux sont aussi largement supérieurs (Figure 12).

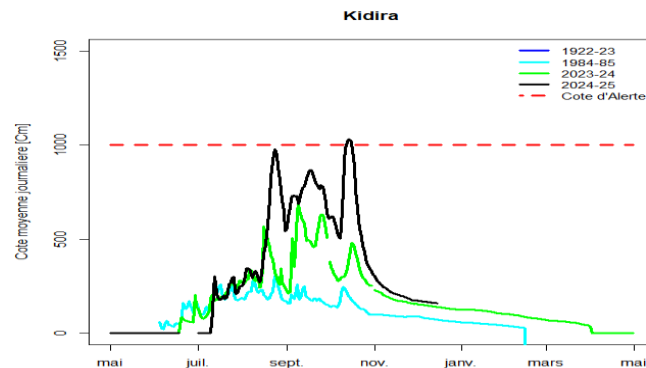


Figure 12 : Evolution du niveau (H en cm) de la Falémé à la station de Kidira

II. Fleuve Gambie à la station de Gouloumbou

Le plan d'eau est passé de 116 cm le 1^{er} Mai 2024 à 221 cm le 11 Décembre 2024. La situation hydrologique actuelle est marquée par une tendance à la baisse. Cette année hydrologique 2024-2025 est marquée l'allure unimodale de l'hydrogramme. En effet, l'hydrogramme journalier présente un pic de crue de 12,95 m, observé le 25 octobre 2024 qui dépasse de 95 cm la cote d'alerte.

La comparaison de l'hydrogramme de cette année hydrologique 2024-2025, par rapport à celle de l'année précédente 2023-2024, montre les hauteurs d'eau de cette année sont largement supérieures à celles observées l'année précédente. Les hauteurs de cette année hydrologique sont également largement supérieures à celles de l'année hydrologique de la plus faible hydraulité 2002-2003. Comparé à l'année à l'année hydrologique de la plus forte hydraulité 2003-2004, les niveaux d'eau de cette année hydrologique 2024-2025 sont en revanche largement inférieures (Figure 13).

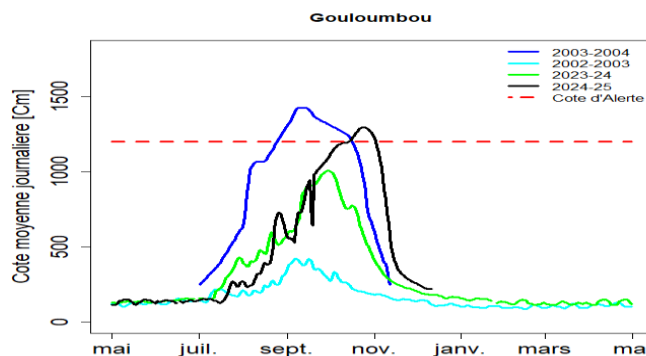


Figure 13 : Evolution du niveau (H en cm) du fleuve Gambie à la station de Gouloumbou

Conclusion :

La situation hydrologique est marquée par une tendance à la baisse dans tous les bassins fluviaux du Sénégal et de la Gambie aux différentes stations hydrologiques suivies par la DGPPE.

Dans le bassin versant du fleuve, les hydrogrammes journaliers des différentes stations hydrologiques ont des allures tri modales en raison des différents pics observés à l'exception de celle de Podor. Les hauteurs d'eau ont été très importantes avec des dépassements des cotes d'alerte dans les deux bassins fluviaux.

.

SECTION 3 : SITUATION PHYTOSANITAIRE



*Direction de la Protection des Végétaux,
BP 20054 Thiaroye; Tel 33834 03 97; Fax 33834 95 67*

INTRODUCTION

La campagne agricole 2023-2024 a connu une situation phytosanitaire particulièrement maîtrisée dans presque toutes les localités. La stratégie adoptée au cours de cette campagne fut celle des prospections précoces débutant juste après les premières pluies utiles.

Un bon quadrillage des zones à haut risque a permis une détection rapide des infestations aussi bien d'oiseaux granivores, sauteriaux, chenilles ainsi que d'autres ravageurs.

Cette coordination a permis aux acteurs d'intervention d'agir avec promptitude par des traitements localisés.

I. Les principaux nuisibles et leur prévalence

I.1 Les oiseaux granivores



Photo 1 : *Quelea quelea* au stade juvénile



Photo 2 : *Oiseaux morts à la suite des traitements*

Tableau 1: Récapitulatif des interventions contre les oiseaux granivores

Régions	Départements	Prospections	Traitements					
		Superficies (Ha)	Nombre de sorties			Quantité de Fenthion (L)		
			UPV	Drones	Total	UPV	Drones	Total
Saint-Louis	Dagana	4 032	52	30	82	1 025	1 275	2 300
	Podor	2 900	2	2	4	0	175	175
	Total SL	6 932	54	32	86	1 025	1 450	2 475
Matam	Matam	700	32	0	32	170	0	170
	Kanel	50	2	0	2	25	0	25
	Total Matam	750	34	0	34	195	0	195
CUMUL TOTAL		7 682	88	32	120	1 220	1 450	2 670

I.2 Autres ravageurs

Durant cette campagne, des infestations de divers ravageurs ont été enregistrées et traitées dont les principaux sont :

- La chenille poilue du niébé (*Amsacta moloneyi*) sur le niébé et l'arachide dans les régions de Louga et Saint-Louis ;
- Les sauteriaux sur mil et autres dans les régions de Thiès, Kaffrine et Kaolack;
- La chenille légionnaire d'automne sur maïs dans les régions de Kaolack, Thiès, Tambacounda, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor;
- Les insectes floricoles sur mil dans les régions de Tambacounda, Kaolack, Kaffrine, Thiès;
- Les pucerons sur niébé et arachide dans la région de Louga et Thiès.

Le tableau ci-dessous montre le cumul des superficies infestées et traitées par ravageurs et par région.

Tableau 2 : Récapitulatif des infestations et traitements pour les autres ravageurs

Régions	<i>Amsacta moloney</i> <i>Chenille poilue</i>		<i>Spodoptera frugiperda</i> (Chenille légionnaire d'automne)		Sauteriaux		Pucerons		Insectes floricoles	
	SI	ST	SI	ST	SI	ST	SI	ST	SI	ST
Saint Louis										
Louga	35600	26767			2596	2596	86007	5020		
Thiès	3883	2447	505	505	825	775	1780	1550	370	370
Kaolack			1124	1080	140	30			165	165
Kaffrine			220	220	280	280	20	20	855	835
Kolda			20	20			4	1,5		
Tambacounda			80,5	80,5			75	75	52	52

SI = superficie infestée en ha ST = superficie traitée en ha

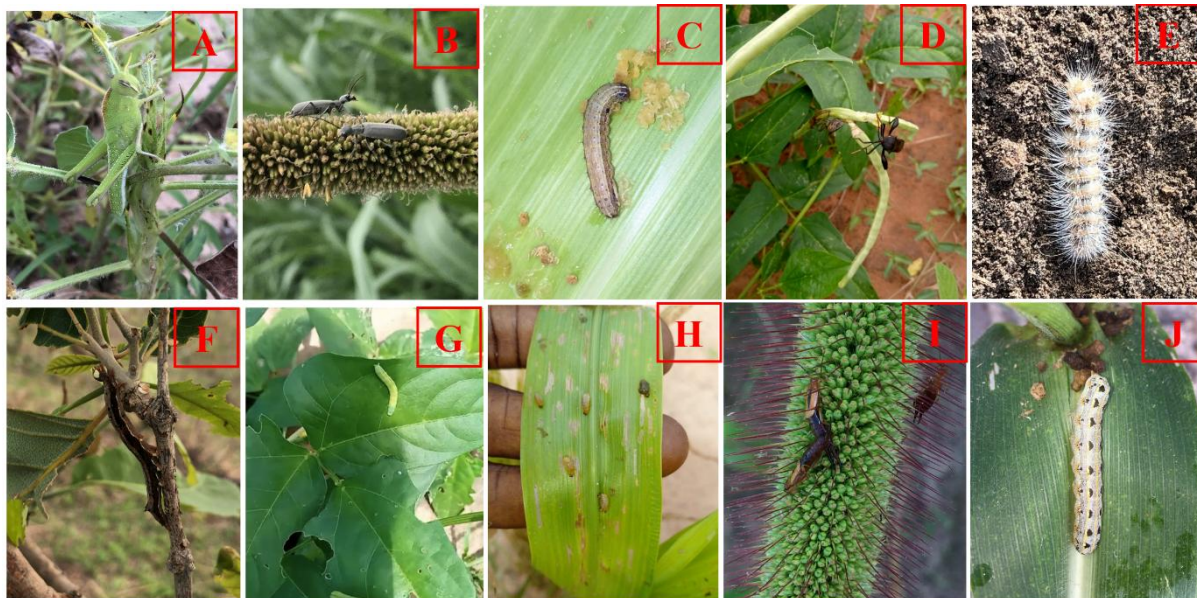


Photo 3 : Quelques ravageurs rencontrés durant la campagne

A : Larve d'*Ornithacris cavigroisi* sur arachide

B : Adulte de *Psalydolytta* sp sur épi de mil

C : Larve de *Spodoptera frugiperda* sur feuille de maïs

D : Adulte d'*Anoplocnemis curvipes* sur gousse de niébé

E : Larve d'*Amsacta moloneyi*

F : Chenille arpeuteuse sur *Combretum glutinosum*

G : *Maruca vitrata* sur feuille de niébé **H** : Larve de *Lema planifrons* sur feuille de mil

I : Adulte de *Forficula senegalensis* sur épi de mil

J : Larve de *Spodoptera littoralis* sur feuille de maïs

II. Les pesticides utilisés

Les Pesticides utilisés au courant de la campagne sont : Fenitrothion 400UL, Pyricol (480 EC, 480 UL), FENICAL (500 EC, 400 UL), Titan 25% EC, Chloropyrifos-ethyl 480 UL...

Les traitements phytosanitaires ont été réalisés par des Unités de Protection des Végétaux (UPV) et un drone.

SECTION 4 : SITUATION PASTORALE



Direction de l'Elevage 37, Sphère Ministérielle Diamniadio, Bâtiment C, 4^{ème} Etage

- **La Situation des pâturages**

Les pâturages sont très abondants et constitués d'une large variété de graminées et de légumineuses en phase de fin de maturation dans les régions Sud, Sud-est du pays et Centre. Moyennement fourni en paille de brousse avec des disparités éco-géographiques conséquentes dans les régions Fatick, Diourbel, et Thiès et peu fourni dans la région de St Louis. Ainsi, la situation alimentaire du bétail cette année est très alarmante du fait de la faible pluviométrie enregistré dans la région St louis, affectant ainsi le pâturage qui devient jaunâtre voire inexistant dans certains endroits. Dans certaines localités du département de Linguère certaines espèces fourragères n'ont pas pu boucler leurs cycles végétatifs. Ceci peut constituer un obstacle dans la disponibilité des fourrages dans le temps mais aussi affecter le capital semencier et la diversité celles-ci pour les prochaines années au profit d'autres espèces envahissantes comme le « *diodia* ».

- **Abreuvement du bétail**

A l'exception des animaux de traction, l'essentiel des animaux du système extensif utilise les mares et marigots pour abreuver le bétail, ce qui réduit considérablement l'affluence au niveau des forages et puits pastoraux. Le niveau de remplissage des mares est toujours satisfaisant surtout celles aménagées.

Prevention et gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs : le mouvement de départ des transhumants des régions centres en cette période peut être source de conflit entre agriculteurs et éleveurs parce que coïncidant avec la récolte d'où le risque de divagation. Des séances de sensibilisation sont initiées avec les radios communautaires pour inviter les éleveurs à emprunter les pistes de transhumance déjà matérialisées.

- **Situation de l'aliment.**

Le tableau suivant résume les prix moyens par type d'aliment qui sont plus ou moins stables

Types d'aliment	Aliment complet	Tourteau de coton	Fane d'arachide	Son de blé	Graine de coton
Unité	Sac de 40 Kg	Sac de 50 kg	Sac GM	Sac de 50kg	Sac de 50kg
Prix à l'unité FCFA	9 500-10 000	15000-16 000	5 000-6 000	9 000	17 000

- **Situation zoo-sanitaire**

Pour circonscrire les foyers, les mesures suivantes ont été prises : la saisie d'organes impropres à la consommation humaine, l'isolement et le traitement des animaux malades, la vaccination péri focale, le déparasitage, l'antibiothérapie, l'administration d'anti-inflammatoires et la sensibilisation des éleveurs.

SECTION 5 : SUIVI DE LA VEGETATION



Centre de Suivi Ecologique

*Centre de Suivi Ecologique BP 15.532—Dakar - Fann Sénégal Tél. :33.825.80.66/67 -
Fax : 33.825.81.68*

RESUME

Le bilan de fin de saison fait le point sur le comportement de la végétation au niveau des différentes zones éco-géographiques du Sénégal au cours de la période allant de juin à octobre 2024. Il permet l'évaluation quantitative et qualitative du tapis herbacé et la réalisation du bilan fourrager en zone pastorale. Sur la base de l'analyse de l'indice de végétation par la différence normalisée (NDVI, en anglais) de la première décade du mois de juin à la troisième décade du mois d'octobre 2024 et des valeurs du NDVI de la série historique 1999-2023 (Minimum, Maximum et Moyenne) de la même période ainsi que des données collectées sur le terrain, le modèle de production végétale, testé et éprouvé, a permis d'élaborer deux produits majeurs : la carte de la production de biomasse (Figure 14) et le bilan fourrager en zone pastorale.

La saison des pluies de l'année 2024 a été globalement marquée par une installation normale, une fin tardive et un cumul normal à excédentaire sur une bonne partie du pays.

La figure 14 montre une production de biomasse très faible dans la Vallée du Fleuve Sénégal et une partie de la Zone Sylvopastorale. Elle est moyenne à relativement élevée en Casamance, dans la partie méridionale et au Sénégal Oriental.

Par rapport à la moyenne historique 1999-2023, la campagne agro-pastorale de l'année 2024 a été marquée par une anomalie de croissance de la végétation sur une bonne partie du pays surtout au nord qui a connu une longue pause pluviométrique et une variabilité spatio-temporelle des pluies.

L'analyse des profils NDVI 2024 par rapport à la série 1999-2023 montre un développement normal de la végétation dans la partie sud et sud-est du pays durant toute la saison des pluies. Par contre, dans les zones éco géographiques de la Vallée du Fleuve Sénégal, du Bassin Arachidier et de la Zone Sylvopastorale, les valeurs du NDVI ont été faibles entre la première décade du mois de juin et la deuxième décade du mois de septembre. L'amélioration des conditions pluviométriques, à partir de la deuxième décade du mois de septembre, a permis un meilleur développement de la végétation dans plusieurs zones notamment le Bassin arachidier. En effet, les valeurs du NDVI des profils des

départements de ce dernier ont dépassé la moyenne de la série historique 1999-2023 à la première décade du mois d'octobre.

L'analyse du bilan fourrager à la fin de la campagne 2024 montre que, sur les quarante-deux (42) départements suivis, vingt-trois (23) sont excédentaires et dix-neuf (19) déficitaires. Le déficit de fourrage est plus marqué dans le Bassin Arachidier, la partie ouest de la Zone Sylvopastorale (département de Louga) et la vallée du fleuve Sénégal (département de Podor).

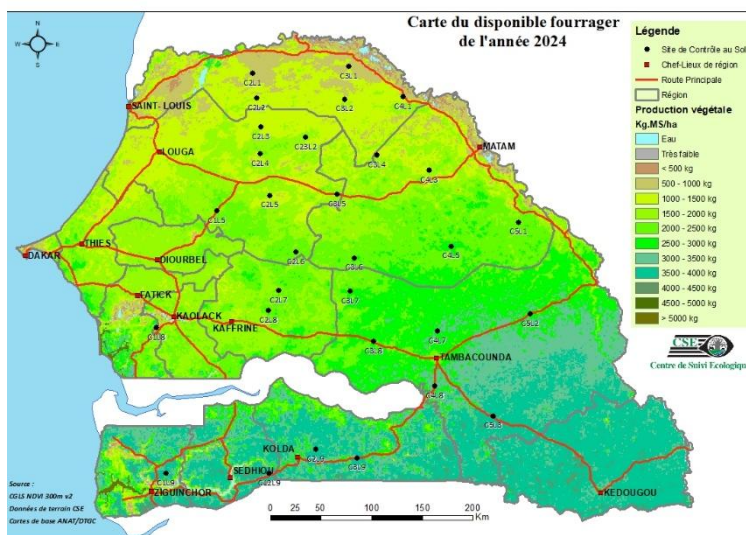


Figure 14 : Carte du disponible fourrager de l'année 2024

I. Analyse des anomalies de croissance de la végétation (VCI)

Le « *Vegetation Condition Index* (VCI) » est un indicateur qui permet, sur la série d'images NDVI 300 m disponibles décade par décade, de comparer le niveau de croissance actuelle de la végétation à celui de la série historique 1999-2023. Avec le VCI, les zones à risque (ZAR) peuvent être identifiées pour des analyses plus détaillées.

Les conditions maximales de croissance de la végétation (VCI) de la première décade du mois de juillet à la troisième décade du mois d'octobre par rapport à la série historique 1999-2023 sont moyennement défavorables à moyennes dans la Zone de la Vallée du Fleuve Sénégal (Saint Louis, Dagana et Podor) et une partie de la zone Sylvopastorale (Louga, Kébémér, Linguère, Matam et Ranérou) et certaines zones des départements du Bassin Arachidier (Diourbel, Bambey, Gossas, Guinguineo, Birkilane et Kaffrine). Toutefois, elles sont moyennes à favorables au sud, sud-est du pays et au niveau des départements de Kanel, Thies et Foundiougne (Figure 15).

Cette situation défavorable résulte essentiellement de la variabilité de la répartition spatio-temporelle des pluies, aggravée par de longues pauses pluviométriques de deux à trois

semaines. Cela a impacté directement la croissance de la végétation en se reflétant sur le disponible fourrager à l'échelle du pays.

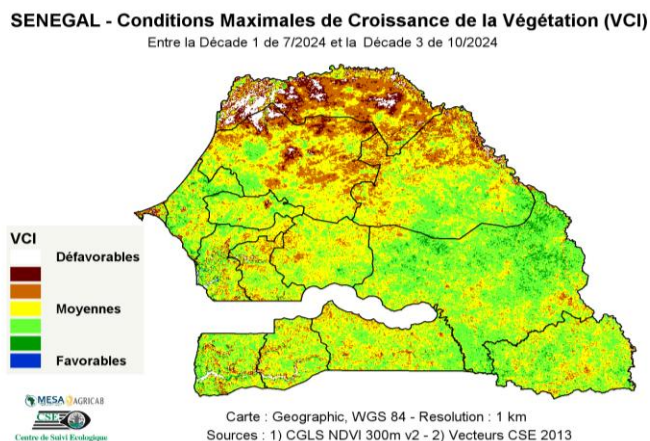


Figure 15 : Conditions maximales de croissance de la végétation dans la période du 1er juillet au 31 octobre 2024

II. Analyse des profils de l'indice de végétation (NDVI)

Les profils de NDVI représentent l'évolution des valeurs de l'indice de végétation de l'année en cours (2024 en rouge), de la moyenne de la série historique 1999-2023 (en vert), du maximum et minimum (en points tirés noirs).

L'analyse des profils de NDVI de l'année 2024 montre que les zones où la biomasse fourragère est faible, ont des valeurs du NDVI en dessous de la moyenne de la série historique 1999-2023 (Figure 16). Ces conditions se sont maintenues jusqu'entre la troisième décade du mois de septembre voire la première décade d'octobre 2024.

Par contre, à la fin de la saison, les profils du NDVI suivent voire dépassent légèrement la moyenne historique tant en zone pastorale qu'agricole, principalement dans les zones éco-géographiques du Bassin Arachidier, de la Zone Sylvopastorale et de la Vallée du Fleuve Sénégal. Cela pourrait être expliqué par l'amélioration des conditions pluviométriques durant cette période (Figure 16).

Pour les départements du sud et sud-est notamment Salémata, Vélingara et Tambacounda, les profils NDVI suivent la moyenne de la série historique 1999-2023 durant toute la campagne agropastorale.

Malgré la tendance évolutive des valeurs de l'indice de végétation en fin de saison, la biomasse fourragère est légèrement en baisse sur l'ensemble du territoire national.

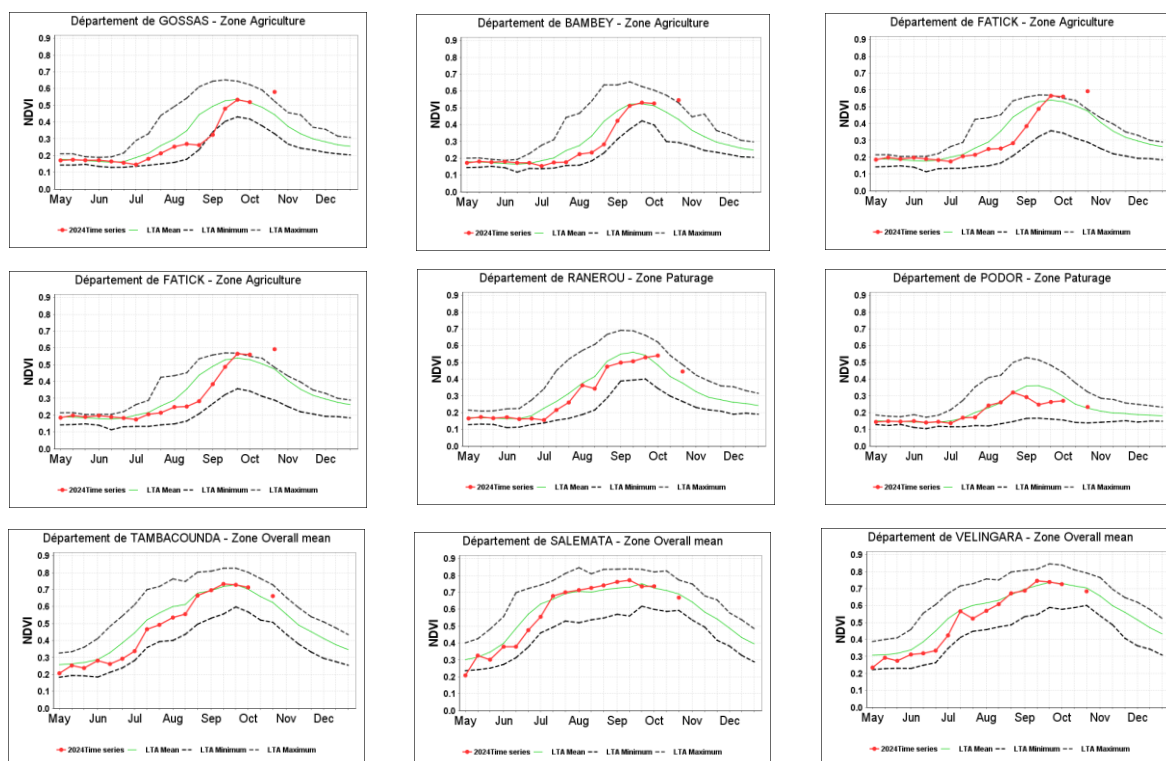


Figure 16 : Profil d'indice de végétation (NDVI) du 31 octobre 2024 dans les départements de Gossas, Bambey et Fatick (agricole), Dagana, Ranerou et Podor (pastorale), Tambacounda, Salemata et Vélingara (moyenne agricole et pastorale).

III. Evaluation de la biomasse 2024

Elle est basée sur la combinaison des informations issues de la télédétection et des mesures sur le terrain. La méthode utilisée aboutit à une cartographie permettant de connaître la quantité de biomasse végétale disponible à l'échelle nationale. Pour cette année, le modèle de type linéaire s'est avéré plus performant en comparaison avec les modèles puissance et exponentiel. L'équation de régression qui est la représentation algébrique de la droite de régression linéaire s'écrit sous la forme : $Y = 5750,9 \cdot \text{NDVI} - 263,84$. Elle a été appliquée sur l'image du NDVI cumulé pour estimer la biomasse fourragère.

III.1 Variation de la biomasse en fonction des zones

De manière synthétique, le zonage de la production de biomasse peut être établi comme suit :

1. **Une zone de rendement très faible :** la quantité de fourrage obtenue varie entre 883 à 925 Kg MS/ha. Les sites de Déali (C1L5) situé au sud du département de Linguère et de Dodel (C3L1) localisé dans la vallée du fleuve Sénégal sont classés dans cette catégorie.
2. **Une zone de rendement faible :** quantité de fourrage entre 1 000 et 2 000 Kg·MS/ha, qui concerne les sites situés dans l'espace formé par la Vallée du Fleuve Sénégal, le Ferlo

sableux et le Ferlo ferrugineux. Cette zone concerne les sites de Tatki (C2L1), Doli (C2L6), Gadiobé (C4L1), Révane (C3L4), Labgar (C23L2), Amaly (C2L3), Yaré Lao (C3L2), Ngonor (C3L6), Thiargny (C2L5), Dioumanane (C3L5) et Doli (C2L6).

3. Une zone de rendement moyen : quantité de fourrage entre 2 000 et 4 000 Kg·MS/ha, qui concerne les sites situés dans la partie sud de la zone Sylvopastorale et dans la partie méridionale et orientale du pays. Il s'agit de Doundé (C5L1), Mboung (C4L5), Ndioum Guent (C2L7), Delbi (C2L8), Malem Niani (C3L8), Mayel Débi (C4L7), Panal (C3L7), Gouloumbou (C4L8), Goudiry (C5L2), Dabo (C5L3) et Patouki (C4L3).

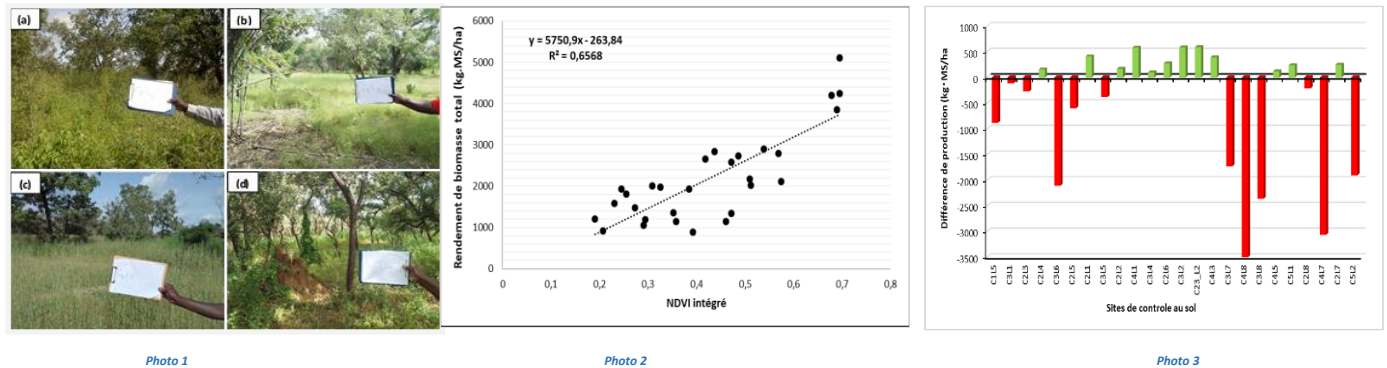
4. Une zone de rendement relativement élevé : concerne les régions de Kédougou, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor et une petite partie de la région de Tambacounda. Pour l'année 2024, le rendement de la biomasse est compris entre 4 000 et 6 000 Kg·MS/ha dans cette zone. Le Parc National du Niokolo Koba, situé dans cette zone, a aussi enregistré des quantités de biomasse relativement élevées, mérite une attention particulière pour la prévention des feux de brousse.

De manière globale, l'évaluation de cette année montre une baisse de la quantité de la biomasse fourragère à l'échelle nationale.

III.2 Variation de la biomasse fourragère en 2024 comparée à la moyenne 2019-2023

La figure 6 montre une baisse du rendement de la biomasse fourragère dans plusieurs sites de contrôle au sol. Elle est plus accentuée dans la région de Tambacounda où les sites de Goudiry (C5L2), Mayel Débi (C4L7), Malem Niani (C3L8), Panal (C3L7) et Gouloumbou (C4L8) ont connu une diminution de production comprise entre 1,5 et 3,5 tonnes de MS/ha par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Elle est de plus d'une demi-tonne de MS/ha dans le nord du département de Linguère et le département de Podor. La baisse concerne plus les sites de Amali (C2L3), Dodel (C3L1) et Delbi (C2L8).

Les sites qui se situent dans la partie sud du département de Linguère : Déali (C1L5), Thiargny (C2L5) et Ndioumamane (C3L5) et dans la Vallée du Fleuve Sénégal : Dodel (C3L1), sont moins affectés par la baisse généralisée de la biomasse où elle est moins de 600 kg·MS/ha. Cette importante diminution par rapport à la moyenne des cinq (05) dernières années, pourrait être expliquée par la variabilité spatio-temporelle des quantités de pluies enregistrées. Tous les autres sites ont enregistré une augmentation de la biomasse fourragère ne dépassant pas 600 Kg·MS/ha par rapport à la moyenne 2019-2023.



III.3 Analyse qualitative des parcours naturels

Les pâturages situés en **zone sahélienne** sont dominés par des graminées telles que *Aristida mutabilis*, *Schoenefeldia gracilis*, *Enteropogon prieurii*, *Eragrostis tremula*, *Dactyloctenium aegyptium*, mais aussi par des légumineuses comme *Zornia glochidiata* et *Alysicarpus ovalifolius*. Une forte présence de rubiacées dont *Diodia scandens* est également notée dans plusieurs sites. En effet, elle est l'espèce la plus représentative dans 5/12 des sites où elle a été observée, avec une évolution progressive sur les autres espèces qui ont tendance à disparaître. En outre, elle est la deuxième espèce la plus représentée dans les sites de la zone sylvopastorale où la diversité spécifique répertoriée de trente-quatre (34) espèces d'herbacées soit cinq (05) de plus que l'année dernière. Au niveau du site de Gadiobé (C4L1), elle n'est présente qu'aux lieux de parage des animaux ce qui permet de dire que l'une des voies de dissémination de *Diodia scandens* serait par la transhumance avec les déjections des animaux venant d'autres endroits où l'espèce est présente.

La **zone soudanienne** présente une bonne diversité floristique. En effet, plus de cent (100) espèces différentes ont été répertoriées au niveau du tapis herbacé de dix-huit (18) sites. Les pâturages de la zone soudanienne restent dominés par les *Andropogoneae* (*Andropogon pseudapricus* et *Andropogon gayanus*), *Spermacoce stachydea* et *Indigofera heterophylla*. Une forte présence de graminées (*Pennisetum pedicelatum*, *Eragrostis tremula*, *Eragrostis aspera*, *Alysicarpus ovalifolius* et *Schoenefeldia gracilis*) et de fabacées (*Tephrosia pedicellata* et *Zornia glochidiata*) a aussi été notée. L'espèce *Hyptis suaveolens* qu'on retrouvait dans les sites C3L8 et C5L2 est observée dans deux sites du sud du pays C3L9 et C12L9.

L'importante diversité du tapis herbacée renseigne sur la qualité des pâturages sur l'ensemble du territoire.

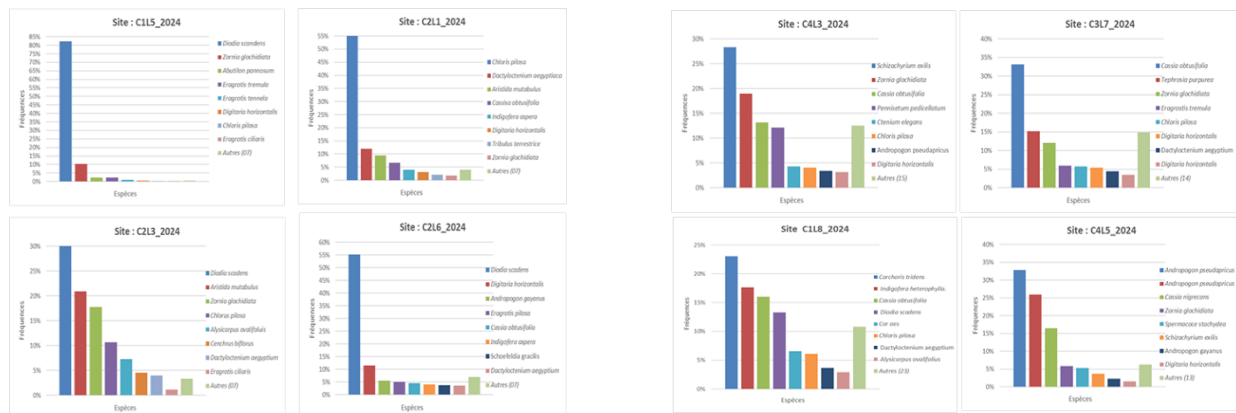


Figure 17 : Répartition des espèces herbacées en zone sahélienne **Figure 18 :** Répartition des espèces herbacées en zone soudanienne

IV. Bilan fourrager à la date du 30 octobre 2024

Le bilan fourrager résulte de la différence entre la capacité d'accueil et la charge animale réelle. Il est positif quand l'unité d'étude considérée, à savoir le département dans notre cas, dispose de suffisamment de ressources fourragères pour l'entretien du cheptel durant la saison sèche sans risque de déséquilibre des pâturages. Quand il est négatif, les besoins d'entretien du cheptel du département ne seront pas satisfaits durant la saison sèche et les éleveurs doivent être orientés par des conseils d'experts (Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Elevage, etc.).

Comme pour les années précédentes, la ZEG du Bassin arachidier a enregistré un bilan déficitaire à l'exception des départements de Kounghoul et Malem Hoddar. En dehors de Podor, les autres départements de la zone Sylvopastorale et de la Vallée du Fleuve ont un bilan positif. Les départements du sud et sud-est ont enregistré des bilans positifs, cela est d'autant plus important que ces zones accueillent une partie des transhumants durant la saison sèche. Néanmoins, il faut noter que le calcul du bilan fourrager n'intègre pas les flux migratoires du bétail entre les départements du nord et du sud ni les sous-produits agricoles qui constituent une part très importante de l'alimentation animale. La figure 19 montre le bilan fourrager par zone éco géographique (ZEG) (a) Ferlo et Vallée du Fleuve Sénégal (b) Bassin Arachidier, (c) Sénégal Oriental et (d) Casamance.

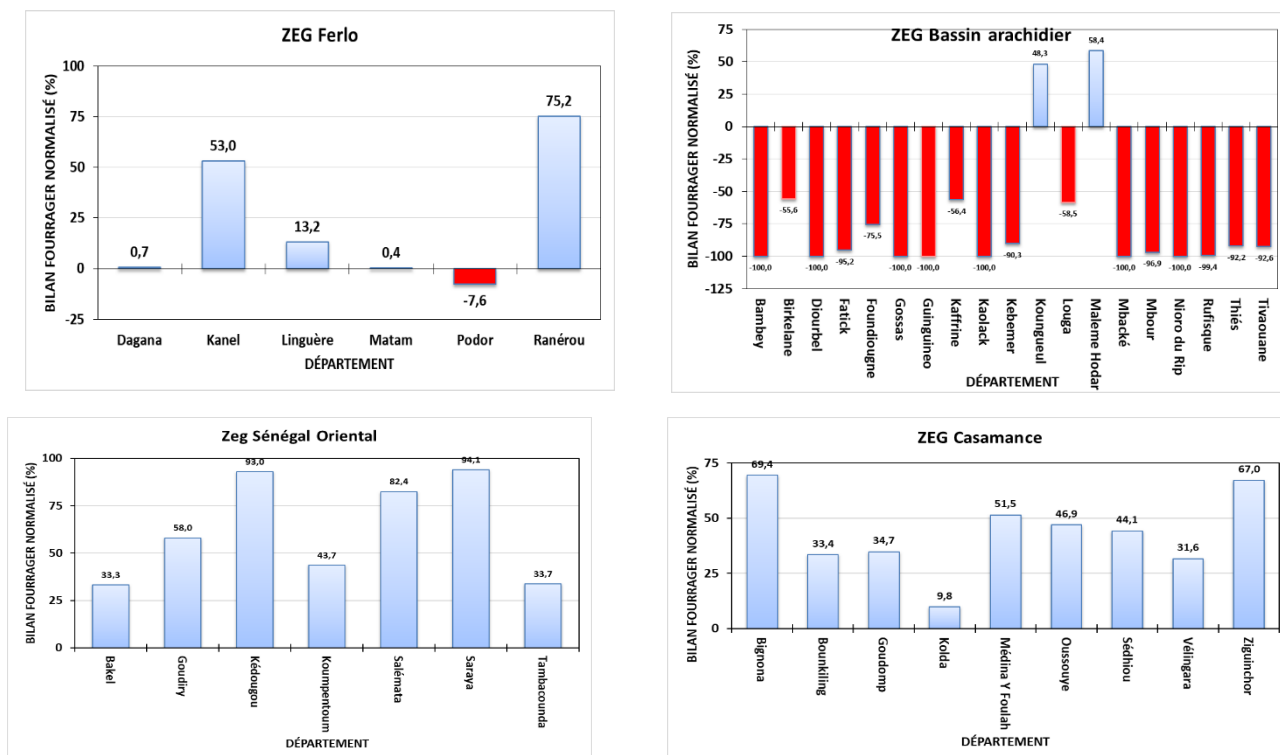


Figure 19 : Bilan fourrager par département par zones éco-géographiques

Conclusion

La campagne agropastorale de l'année 2024 est marquée par l'installation normale de la saison des pluies sur une bonne partie du pays, à l'exception de quelques localités du sud-ouest où le démarrage a été relativement précoce.

Le démarrage de la croissance de la végétation est caractérisé comme normal à précoce au sud et sud-est du pays. Par contre, au centre et au nord du pays, il est marqué par un retard d'une à deux, voire trois décades dans la Zone Sylvopastorale, le Bassin Arachidier, les Niayes et la Vallée du Fleuve Sénégal. A cela s'ajoutent les pauses pluviométriques enregistrées dans ces zones au mois de juillet et en début août. Le profil de la saison des pluies a eu comme résultat majeur une baisse de la production de biomasse fourragère dans presque tout le pays par rapport à l'année précédente et à la moyenne des cinq dernières années particulièrement dans la région de Tambacounda, le département de Podor et le nord du département de Linguère.

L'analyse du bilan fourrager à la fin de la campagne 2024 (Figure 19) montre que, sur les quarante-deux (42) départements suivis, vingt-trois (23) sont excédentaires et dix-neuf (19) déficitaires. Le déficit de fourrage est plus marqué dans la partie ouest du Bassin Arachidier et de la Zone Sylvopastorale (départements Linguère et Kébémér). Le département de

Podor enregistre un bilan légèrement déficitaire. Par contre, le bilan fourrager est excédentaire dans les zones d'accueil des transhumants notamment dans les départements de Goudiry, Tambacounda, Bakel, Koumpentoum, Malem Hodar et Kounghoul.

La situation du mois d'octobre 2024 est presque similaire à celle de novembre de la saison précédente. Dès lors, un épuisement précoce des ressources fourragères risque de se produire.

Par ailleurs, la disponibilité en biomasse rend ces zones vulnérables aux cas de feu de brousse particulièrement dans la partie sud et sud-est du pays.

A cet effet, les autorités et services techniques déconcentrés des Ministères en charge de l'élevage et de l'environnement, les ONGs, etc doivent alerter et sensibiliser sur la mise en place de stratégies efficaces de conservation de fourrage (fauchage, ensilage, stockage, ...) et de lutte contre les feux de brousse (entretien, ouverture des pares-feux, ...).

SECTION 6 : ANALYSE DES MARCHES DE JUIN A OCTOBRE 2024



Commissariat à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience
Rue Parchappe x Salva - BP 170 RP TEL. : 221 33 822 26 08 – FAX : 221 33 822 56 14
– site web : www.csa.sn – mail : courrier@csa.sn – DAKAR (Sénégal)

I. La situation globale des marchés

Les marchés agricoles ont fonctionné correctement durant la période de Juin à Octobre 2024 pour les produits locaux (céréales sèches, légumineuses) à l'exception du sorgho qui s'est raréfié progressivement. Pour les céréales importées une tension a été observé surtout pour le riz importé ordinaire. Cette tension s'explique par plusieurs facteurs :

- Le niveau des disponibilités : (i) faiblesse des réserves paysannes qui ne favorise pas des offres dans les marchés ruraux de collecte, (ii) faibles stocks des commerçants, dans les marchés de groupement et de consommation par faute de transferts pour la reconstitution et les mesures d'interdiction d'exportation de céréales appliquées par les pays voisins (Mali, Burkina Faso, etc), (iii) niveau élevé des prix des produits importés lié au contexte économique mondiale (hausse du dollar, des prix d'achat et du transport et des mesures restrictives d'exportation adoptées par l'État indien).
- Célébrations des fêtes religieuses qui constituent des moments de forte demande et de spéculation, notamment pour les légumes de grande consommation (oignon, pomme de terre) et le bétail (ovin, bovin, caprin) : Tabaski, Tamkharite, Magal, Gamou.

Toutefois, la consommation des ménages s'est améliorée avec la mise en marché des produits humides (niébé, arachides, maïs) issus des premières récoltes de la campagne agricole 2024/2025.

Les baisses notées dans les quantités de céréales importées (riz, sorgho) ont expliqué les difficultés sur le niveau d'approvisionnement et la hausse des prix de ces produits observés. Les volumes des importations en fin octobre 2024, s'élèvent à **986 190** tonnes (riz) avec une baisse de (- 7%) par rapport à l'année passée à la même période, **400 868** tonnes (maïs) avec une hausse de +24%, **22 339** tonnes (mil et sorgho) +22%.

II. Les marchés ruraux de collecte

II.1 Niveau d'approvisionnement

Ces marchés sont la principale source d'approvisionnement des autres types de marchés (consommation, regroupement). Durant la période de soudure, le fonctionnement de ces marchés est au ralenti. En effet, ils sont peu animés du fait de la faible fréquentation des acteurs, notamment des producteurs dont les réserves sont quasiment épuisées. Les transactions commerciales sont faibles à nulles du fait de la modicité des offres, parcimonieusement mises en marchés et de l'absence des transferts.

Avec l'arrivée des premières récoltes en faible quantité, les produits humides ont amélioré la présence de ces produits sur les marchés suivis.

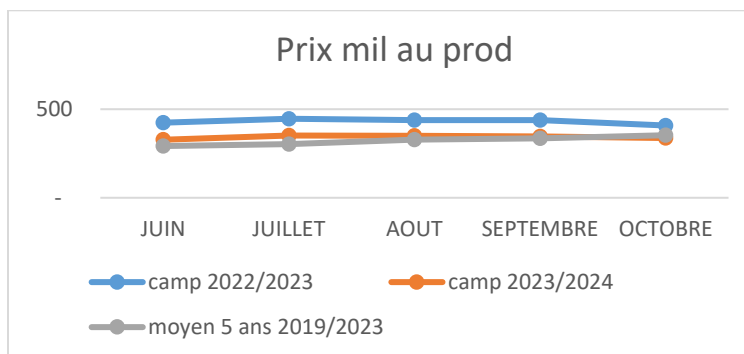
II.2 Niveau des prix au producteur

- **Céréales** : les prix moyens mensuels des céréales sèches ont oscillé, entre juin et octobre 2024, dans les fourchettes suivantes : « **175 – 400** » F CFA/kg pour le mil, « **200 – 450** » F CFA/kg pour le sorgho, « **175 – 350** » pour le maïs, soient des prix moyens semestriels de **265** F/kg (mil), **320** F CFA/kg (sorgho), **260** F CFA (maïs).
- **Légumineuses** : les prix des cultures ont oscillé dans les fourchettes ci-après : « **450 – 600** » F CFA/kg pour le niébé, « **225 – 425** » F CFA/kg pour l'arachide coque, « **450 – 750** » F CFA/kg pour l'arachide décortiquée, soient des prix moyens semestriels de **600** F/kg (niébé), **335** F CFA/kg (arachide coque), **595** F CFA/kg (arachide décortiquée).

Au fur et à mesure que la période de soudure s'allonge, les prix ont enregistré des hausses mensuelles saisonnières entre les mois de juin et de septembre 2024, avant d'amorcer une tendance baissière en octobre 2024, suite à la mise en marché des nouvelles récoltes issues de la campagne agricole 2024/2025. La progression régulière de hausse des prix s'explique par la baisse progressive du niveau d'approvisionnement des marchés contrastant avec la croissance de la demande.

Comparés à leurs niveaux de l'année 2023 à la même période et à la moyenne quinquennale, les prix pratiqués en 2024 ont baissé pour le mil et pour l'arachide avec des variations allant de - 30 à -33% respectivement.

Graphe 1 : Evolution du prix au producteur du mil en FCFA



Source : CSAR/DSAR

Graphe 2 : Evolution du prix au producteur de l'arachide coque en FCFA



Source : CSAR/DSAR

Graphe 3 : Evolution du prix au producteur du niébé en FCFA



Source : CSAR/DSAR

III. Marchés de consommation et de regroupement

3.1 Niveau d'approvisionnement des marchés de consommation

Ces marchés sont situés dans les zones où les productions agricoles sont faibles, voire nulles. Leur approvisionnement en produit locaux provient, exclusivement, des transferts opérés à partir des marchés de groupement. En raison de l'absence des infrastructures de stockage, les produits commercialisés dans ces types de marché, sont offerts à bord de véhicules itinérants. Par conséquent les quantités disponibles, dans ces marchés, sont faibles à moyennes.

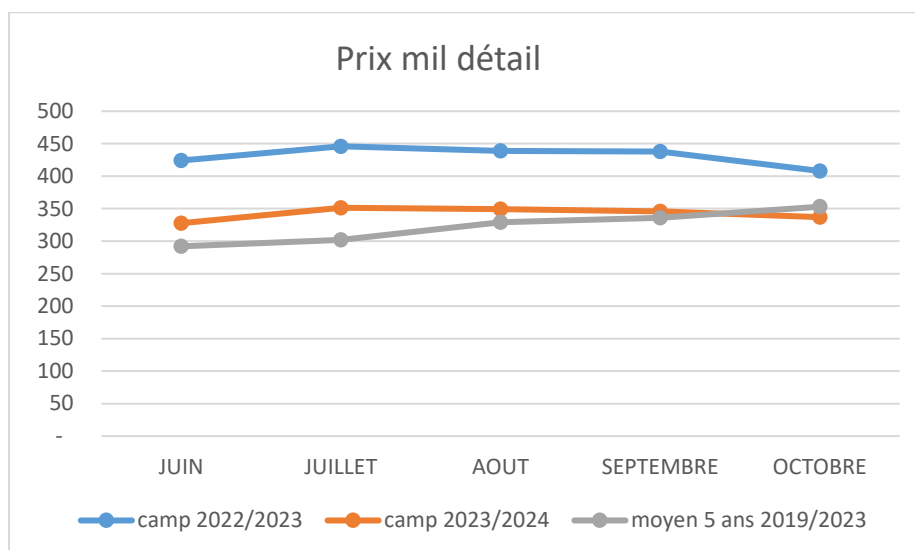
3.2 Niveau d'approvisionnement des marchés de regroupement

Ces marchés abritent des infrastructures de stockage de grandes capacités. La majorité des stocks des produits locaux (céréales sèches, légumineuses) disponibles dans ces marchés proviennent des marchés ruraux de collecte. Mais, compte tenu de la faiblesse ou de l'absence des offres paysannes, il en a résulté un ralentissement progressif des transferts. Du coup, les déstockages opérés à partir de ces marchés, ont vu leurs niveaux s'épuiser progressivement du fait du non renouvellement.

3.3 Niveau des prix de détail/consommateur

- Les prix moyens mensuels des **céréales locales** ont oscillé dans les fourchettes suivantes : « **250 – 600** » F CFA/kg pour le mil, « **275 – 600** » F CFA/kg pour le sorgho, « **200 – 500** » F CFA/kg pour le maïs, « **375 – 500** » F CFA/kg pour le riz local décortiqué, soient des prix moyens par kilogramme de **340 F CFA**, **395 F CFA**, **315 F CFA**, **440 F CFA**, respectivement. La comparaison par rapport à l'année passée montre des baisses de 25%, 5% et 10 % respectivement pour le mil, sorgho et maïs. Par contre une hausse de 10% est noté pour le riz local. Par rapport à la moyenne quinquennale, les prix pratiqués en 2024 montrent des hausses de 10%, 20%, 5% et de 30%, respectivement pour le mil, sorgho, maïs et pour le riz local, consécutivement à la forte demande exprimée par les consommateurs pour ces céréales et l'inflation sur les denrées de base.

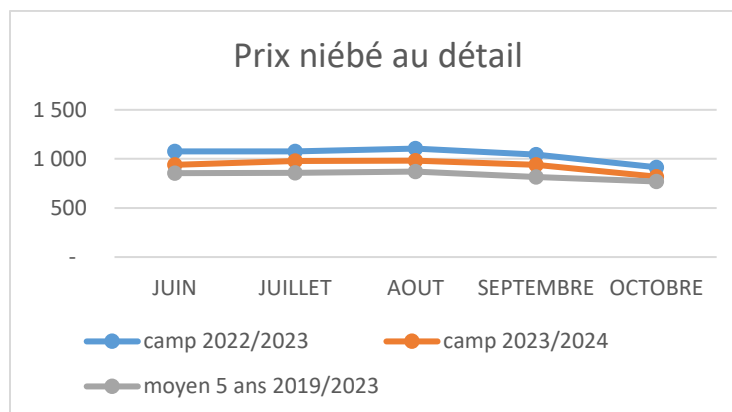
Graphe 3 : Evolution du prix de détail du mil en FCFA



Source : CSAR/DSAR

- Les prix des **légumineuses** ont oscillé dans les fourchettes suivantes : « **600 - 1500** » F CFA/kg pour le niébé, « **250 - 600** » F CFA/kg pour l'arachide coque, « **600 - 1300** » F CFA/kg pour l'arachide décortiquée, soient des prix moyens par kilogramme de **930 F CFA**, **395 F CFA**, **790 F CFA**, respectivement. Ces prix restent inférieurs à leurs niveaux de l'année dernière et à la moyenne quinquennale pour la même période. Les variations les plus importantes ont été observées pour l'arachide coque où les prix ont fortement baissé avec des variations allant de 25 à 35%. Cette situation pourrait s'expliquer par la bonne production observée l'année passée.

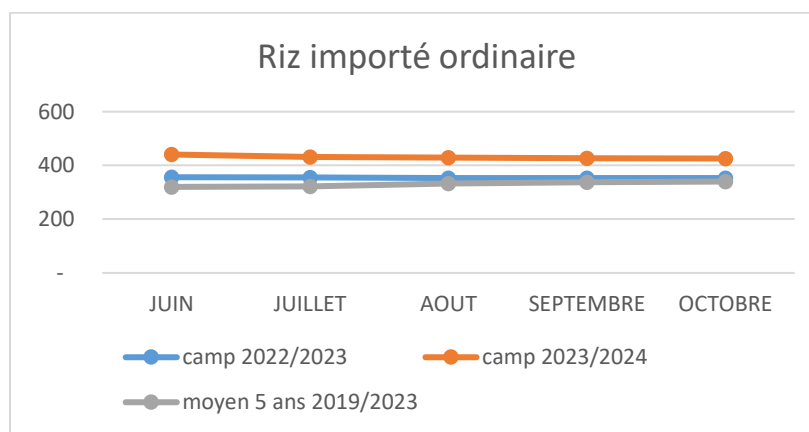
Graphe 4 : Evolution du prix du niébé détail en FCFA



Source : CSAR/DSAR

- Les prix moyens mensuels des **céréales importées**, ont oscillé dans les fourchettes suivantes : « **225 – 350** » F CFA/kg pour le maïs, « **400 – 450** » F CFA/kg pour le riz brisé non parfumé et « **500 – 600** » F CFA/kg pour le riz brisé parfumé, soient des prix moyens par kilogramme de **305 FCFA**, **430 FCFA** et **545 FCFA** respectivement. Il est à souligner que le maïs importé provient des pays de la Russie, de l'Ukraine, de l'Amérique du nord (Canada, USA, Argentine) et des pays limitrophes (Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire). Le prix du riz brisé importé non parfumé a connu une augmentation considérable ces derniers mois. Cette situation est liée à une perturbation des importations à cause de l'inflation, du coût du transport, de l'augmentation des prix du fret maritime, de la hausse de la valeur du dollar et des restrictions de l'Inde.

Graph 5 : Evolution du prix du riz brisé importé non parfumé en FCFA



Source : CSAR/DSAR

IV. LES FLUX

Les principaux flux étaient constitués des produits entrants (maïs, arachide, niébé), des animaux et d'autres produits (fruits, légumes, huile de palme) provenant ou via des pays limitrophes (Mali, Mauritanie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Guinée Bissau) et des produits sortants vers les mêmes pays (sel, produits halieutiques) et la Gambie (céréales, légumineuses, bétail).

Toutefois, en raison de l'insécurité civile et des mesures d'interdiction des exportations (Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso), les flux des céréales sèches étaient faibles à nuls.

SECTION 7 : ANALYSE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

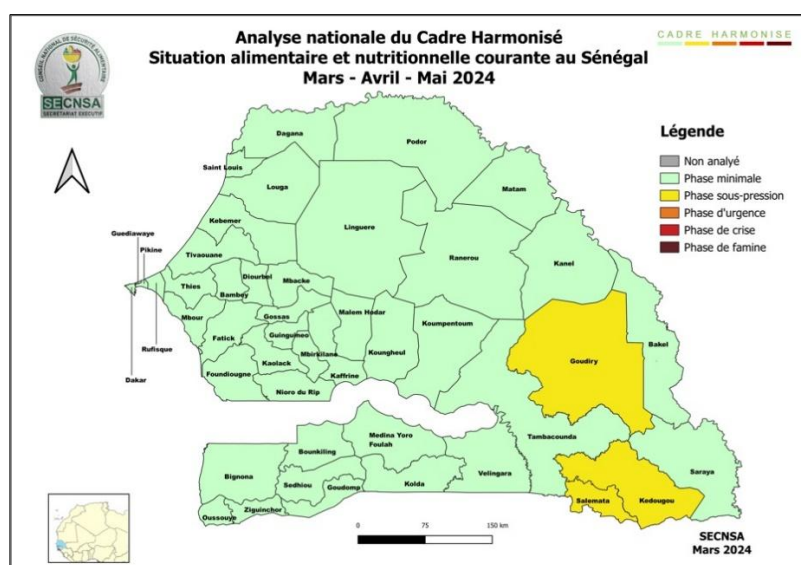


*Conseil National de Sécurité Alimentaire
Point E, Rue de Fatick x Boulevard du Sud, Immeuble Abdoulaye SECK, 3,4 & 5^e étage
Dakar, BP 27161, Tel: +221 33 865 30 35, Mail: secnsa@secnsa.sn*

Les résultats de l'analyse du Cadre Harmonisé (CH) du mois de mars 2024, mettent en exergue une situation alimentaire assez satisfaisante, avec 15 652 538 personnes en phase minimale, soit 87% de la population, qui parviennent à couvrir l'essentiel de leurs besoins essentiels alimentaires et non alimentaires, sans recourir à des stratégies d'adaptation.

La population en insécurité alimentaire s'élève à 2 379 652 personnes, répartie comme suit :

- 2 101 126 personnes en phase sous pression (insécurité alimentaire modérée), soit 12 % de la population analysée ;
- 278 526 personnes en phase crise à pire (insécurité alimentaire sévère), ce qui représente 2%.



Au mois de novembre 2024, la situation alimentaire des ménages a connu une dégradation en raison des inondations dans le nord et l'est du Sénégal, la baisse de la production agricole et le déficit fourrager, notamment dans les zones pastorales.

La population en insécurité alimentaire s'établit à 4 222 781 personnes (22% de la population), soit une hausse de 8% par rapport au mois de mars 2024.

L'insécurité alimentaire sévère est principalement localisée dans le nord et l'est (carte).

